

UNE VRAIE CONTINUITÉ TERRITORIALE POUR LES FRANCIENS D'OUTRE-MER



Plus de 600 000 Franciliens sont originaires des départements et collectivités d'Outre-mer. Première, seconde, voire troisième génération, tous ont comme point commun d'avoir des difficultés à préserver les liens avec leur région d'origine en raison de leur manque de moyens ou du prix des billets d'avion. **Notre ambition, à la tête de la Région IDF, est de leur permettre de retisser des liens avec leur région d'origine.**

I. ASSURER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE CULTURELLE

Les ultramarins d'Ile-de-France sont structurés au sein d'associations, majoritairement culturelles et sportives, qui leur permettent de se retrouver. Chacun ou presque est membre ou sympathisant d'au moins une association. A deux exceptions près, ces associations ne bénéficient par de subventions régionales, ni de soutien logistique. Il conviendra de les recenser avec l'aide notamment du CREFOM (Conseil représentatif des Français d'Outre-Mer) et de créer un lien étroit avec elles afin de les soutenir dans leur action.

1. Aider les associations ultramarines à maintenir le lien avec les régions d'origine

- Informer les associations ultramarines d'Ile-de-France et les aider dans leur démarche pour accéder aux aides régionales, départementales ou municipales ainsi qu'aux salles relevant du Conseil régional ainsi que des départements ou des communes franciliennes.
- Aider les associations ultramarines à monter un ou plusieurs grands événements comme le « chanté nwel », traditionnel aux Antilles, et leur donner une visibilité régionale.

2. Création du Forum des associations d'Outre-mer

Afin de donner la place qui leur revient aux associations ultramarines, nous proposons la création d'un **grand forum annuel des associations ultramarines d'Ile de France**. Au-delà du référencement que cet événement permettra de réaliser, il renforcera les liens entre les associations, et leur donnera la visibilité et la reconnaissance qu'elles méritent. Le Conseil représentatif des Français d'Outre-mer, qui regroupe la majorité des associations ultramarines, pourrait coordonner cette manifestation.

3. La Maison des outre-mer

Nous soutiendrons la **création de la Maison des outre-mer** et déclinerons ses actions dans chaque département francilien en partenariat avec l'Etat, les départements et les communes afin d'offrir aux associations ultramarines et aux cultures d'outre-mer un lieu privilégié d'expression. Ce lieu, à la fois centre de conférence, salle de spectacles et d'expositions, permettrait aux associations et aux artistes ultramarins d'avoir un lieu d'expression privilégié en Ile-de-France. Il sera aussi lieu d'accueil pour les étudiants, entrepreneurs....

II. CRÉER LES CONDITIONS D'UNE VÉRITABLE MOBILITÉ

4. Aider les familles endeuillées

A l'initiative de Patrick Karam, délégué interministériel, avec le soutien du groupe Républicains au Conseil régional d'Ile-de-France présidé par Valérie Pécresse, un dispositif régional a été mis en place pour la prise en charge d'une partie du coût du billet d'avion des familles d'ultramarins endeuillées sur une base forfaitaire.

- Nous conforterons ce dispositif et étudierons la possibilité de mettre en place un dispositif similaire pour le transport de corps en lien avec le ministère des outre-mer, pour permettre aux Franciliens d'origine d'être inhumés dans leur région d'origine.

5. Favoriser la mobilité des fonctionnaires

Les fonctionnaires ultramarins en poste en métropole éprouvent souvent de grandes difficultés à retrouver un poste dans leur région d'origine, se heurtant généralement à un manque de collaboration entre la Région IDF et les collectivités territoriales d'Outre-mer.

- La Région IDF mettra en place un processus de collaboration étroit avec les Directions des ressources humaines des Collectivités territoriales d'Outre-mer afin de favoriser pour ceux qui le souhaitent, une mobilité dans leur région d'origine.

6. Sécuriser et harmoniser les congés bonifiés

Les fonctionnaires originaires des DOM et de Saint-Pierre et Miquelon bénéficient d'un régime des congés bonifiés pour maintenir le lien entre les ultramarins et leur département d'origine.

- En lien avec les mairies et les départements, la Région Ile-de-France s'engage à **sécuriser le dispositif des congés bonifiés** et à en faciliter l'accès à tous ceux qui en ont légitimement le droit. Les critères d'attribution de ces congés bonifiés feront l'objet d'un toilettage et d'une harmonisation afin d'en faciliter l'accès.

7. Etablir des synergies entre la Région et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) en matière de formation professionnelle

Pour lutter contre le chômage record des jeunes en Outre-mer et l'absence de qualifications, LADOM aide les jeunes d'outre-mer à venir se former en métropole, pour une grande partie d'entre eux, en Ile-de-France.

- La Région, compétente en matière de formation professionnelle, créera un partenariat avec LADOM pour aider les jeunes d'outre-mer qui viennent se former en Ile-de-France à trouver leur formation, ainsi qu'un logement.

8. Permettre aux lycéens d'Outre-mer d'accéder aux formations d'excellence

De nombreux bacheliers en Outre-mer souffrent, par méconnaissance ou par absence de réseau dû à l'éloignement, d'une mauvaise orientation post bac. Ils ont tendance à s'orienter vers des filières saturées ou à s'auto-censurer.

- La Région Ile-de-France encouragera la signature de conventions entre les lycées des DOM/COM et les lycées parisiens pour permettre aux ultramarins de mieux connaître les classes préparatoires aux grandes écoles, qui leur sont souvent inaccessibles faute de réseaux ou complètement méconnues faute d'information.

9. Aider les étudiants ultramarins à trouver un logement

Le logement est un problème majeur des étudiants ultramarins à leur arrivée en Ile-de-France. Au prix du billet payé pour rejoindre la métropole, s'ajoutent celui des logements privés et les discriminations liées au refus de la caution de la famille installée en outre-mer.

- La Région doit accompagner les étudiants ultramarins dans la recherche de logements en mettant en place des conventions avec les CROUS afin de leur faciliter l'accès aux chambres dans les cités universitaires.

III. CORRIGER LES DISCRIMINATIONS SPÉCIFIQUES AUX ULTRAMARINS

10. Lutter contre les discriminations spécifiques au logement

Les ultramarins sont victimes de discriminations spécifiques liées à l'éloignement et à la rupture de continuité territoriale. Ces discriminations sont bien réelles et empêchent les ultramarins de louer leur logement à revenus équivalent, uniquement parce que leur caution est un parent résidant en outre-mer, ou parce que leur compte en banque est domicilié outre-mer. Des solutions existent comme le montrent les conventions signées avec les professionnels (FNAIM, CNAB, UNPI).

- Des conventions et un travail de pédagogie avec les organisations de bailleurs et les syndicats d'agences immobilières, à l'instar de ce qui avait été mis en place en 2008 seront réactivées.

11. Faciliter l'accès à la santé

- La Région proposera le dépistage systématique de la drépanocytose, maladie génétique la plus répandue en Ile-de-France. Plus de 300 enfants atteints de cette maladie naissent en Ile-de-France chaque année. Le dépistage néo-natal, qui n'est pas systématique aujourd'hui, permettrait d'éviter que des porteurs sains ne transmettent cette maladie à leurs enfants.

IV. DONNER AUX ULTRA-MARINS TOUTE LEUR PLACE AU SEIN DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

12. Nommer un interlocuteur privilégié à la Région

- Nous nous engageons à nommer un conseiller régional dédié outre-mer auprès de la Présidente de la Région qui sera l'interlocuteur des associations et des ultramarins. Il permettra à ceux-ci de pouvoir bénéficier de toute l'information sur les dispositifs régionaux.